

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2021-186

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2021

Sommaire

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Service planification et aménagement des territoires

73-2021-10-19-00002 - Arrêté préfectoral n°2021-0999~~??~~ portant
modification de l'arrêté du 10 novembre 2015 portant nomination au
conseil d'administration de l'établissement public du Parc National de la
Vanoise (2 pages)

Page 3

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2021-10-19-00002

Arrêté préfectoral n°2021-0999
portant modification de l'arrêté du 10
novembre 2015 portant nomination au conseil
d'administration de l'établissement public du
Parc National de la Vanoise



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

**Arrêté préfectoral n°2021-0999
portant modification de l'arrêté du 10 novembre 2015 portant nomination au conseil
d'administration de l'établissement public du Parc National de la Vanoise**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment l'article R.331-26 ;

VU le décret n°2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi 2006-436 du 14 avril 2006 ;

VU le décret n° 2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique

VU le décret n°2020-752 du 19 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines de l'écologie, du développement durable, des transports, de l'énergie et du logement ;

VU le décret n° 2021-1320 du 11 octobre 2021 portant modification de la composition du conseil d'administration d'établissements publics de parcs nationaux

VU l'arrêté du 20 mars 2012 portant application de l'article R.331-26 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté du 10 novembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc National de la Vanoise ;

VU l'arrêté du 24 août 2017 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc National de la Vanoise ;

VU les courriers du Conseil Départemental de Savoie en date du 9 août et 7 septembre 2021

VU la demande de Mme Perrine Pelen en date du 29 septembre

ARRETE

Article 1 :

Le 2^of) de l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 novembre 2015 susvisé modifié par l'arrêté du 24 août 2017 susvisé, est modifié comme suit :

- Mme Marie-Claire Barbier, titulaire, en remplacement de Mme Rozenn Hars ;
- Mme Nathalie Furbeyre, titulaire et Mme Fabienne Blanc-Tailleur, suppléante, en remplacement respectivement de Mme Cécile Utile-Grand, titulaire et de M. Vincent Rolland, suppléant.

Article 2 :

Le 3^oc) de l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 novembre 2015 susvisé modifié par l'arrêté du 24 août 2017 susvisé est modifié comme suit :

- Rozenn Hars en remplacement de Mme Perrine Pelen.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Savoie. Il peut être déféré au tribunal administratif de Grenoble. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Chambéry, le 19 octobre 2021

Le préfet de la Savoie

signé

Pascal Bolot